

**FICHE D'INFORMATION PATIENT : Traitement par Chloraminophène**

Votre médecin vous a prescrit un traitement par **Chloraminophène** pour votre maladie de peau. Il s'agit d'une chimiothérapie indiquée pour les lymphomes. Il peut diminuer votre immunité.

Vous devez prendre le traitement le matin, à jeun avec un grand verre d'eau.

**Le Chloraminophène est déconseillé en association à certains médicaments et certains vaccins.** Vous toujours informer le médecin que vous prenez du **Chloraminophène**, avant de prendre un nouveau médicament.

**Les effets secondaires peuvent être :**

- **une diminution des globules blancs, des globules rouges ou des plaquettes,**
- des troubles digestifs (nausées, vomissements...) qui sont habituellement bien contrôlés avec des mesures simples
- des infections (de la peau, des bronches, des sinus, urinaires, digestives...)
- rarement, une augmentation de l'acide urique ou des crises de goutte,
- rarement, une toxicité sur le foie,
- en cas de prise prolongée, une atteinte fibrosante du poumon qui se manifeste par un essoufflement.

Vous devez :

- **mettre à jour vos vaccins avant le traitement** ; contre le pneumocoque, le tétanos, la grippe saisonnière ;
- **consulter votre médecin généraliste en urgence en cas de signes d'infections** (fièvre, frissons, toux, bronchites, sinusites, brûlures urinaires, ...),
- **réaliser une prise de sang régulièrement** selon les modalités prescrites par le dermatologue : en général, une fois par semaine pendant 1 mois puis 1 fois par mois. Le traitement doit être arrêté ou diminué en cas de diminution des globules blancs, plaquettes ou globules rouges.

Enfin, l'hôpital de Tours étant un Centre Hospitalier Universitaire, votre médecin pourra vous proposer de participer à des protocoles de recherche dans le cadre de votre maladie de peau.